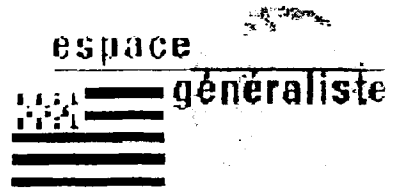




LE SYNDICAT
DES MÉDECINS
GÉNÉRALISTES



Le mardi 15 mai 2007

Chers Amis, Chers Confrères,

Nous savions la loi d'août 2004 et la nouvelle convention néfastes pour les médecins généralistes mais nous n'avions pas imaginé jusqu'où l'Assurance Maladie et les syndicats signataires pouvaient nous entraîner...

Vendredi dernier avait lieu la mise en place d'une commission d'un nouveau genre : la **commission d'observation des règles de la sécurité sociale...** encore appelée commission des "pénalités".

Le principe : la CPAM, sur décision du Conseil (d'administration) met en place une commission paritaire - 5 médecins issus des syndicats signataires (SS) et 5 administrateurs de la caisse (AC)- ; la Caisse Nationale procède à une requête sur les prescripteurs d'arrêt de travail qui s'écartent (à la hausse) des moyennes statistiques. Pour ne pas perdre de temps sans doute..., on ne s'occupe pas de la justification médicale de ces arrêts quand bien même ils auraient été validés par le médecin conseil et on demande au médecin (généraliste) de s'expliquer.

On le convoque ensuite pour s'expliquer devant la commission. Passons sur l'aspect stressant d'arriver seul devant une quinzaine de personnes chargée de s'occuper de votre cas (les 10 membres de la commission + quelques « techniciens » de la CPAM).

Et pendant une heure et demie on ne parle que de chiffres

Avec à la clé la possibilité d'une mise sous tutelle pendant 6 mois ; c'est à dire que chacun de vos arrêts devra être validé par le médecin conseil.

Passons aussi sur les erreurs possibles (un assuré ayant 7 employeurs et comptabilisé 7 fois - comme c'est arrivé récemment en Midi-Pyrénées)

Passons aussi sur le fait que le médecin conseil, ayant validé les arrêts « longue durée » en question, se soit vu refuser de venir témoigner devant cette commission (« Pas prévu au règlement »).

Le fait que les médecins CSMF et SML qui siégeaient ce jour là à Vannes aient été corrects ne change rien au fond du dossier : jamais au grand jamais, ils n'auraient dû laisser se mettre en place une telle commission (non conventionnelle qui plus est). Encore plus scandaleux, ils n'ont pas rempli leur mission d'information auprès de leurs confrères.

Aux élections professionnelles de Juin 2006, MG56 et Espace sont devenus, grâce à vos suffrages, les syndicats majoritaires dans le Morbihan (53 % à eux deux).

Cette responsabilité nous conduit, aujourd'hui, à vous alerter sur ce qui se met en place dans notre dos.

Si le médecin concerné ne s'était adressé à nous, nous ignorerions encore (longtemps ?) l'existence de telles procédures.

Si vous en avez connaissance ou si vous êtes vous-même concernés, ne restez pas seul avec ce problème : contactez-nous.

Plus généralement, si vous êtes menacé dans votre exercice quotidien par une procédure, qu'elle soit judiciaire, conventionnelle ou même *ordinaire*, n'hésitez pas à nous contacter.

L'union fait la force !

Philippe LE ROUZO
Président MG56
06 08 93 80 25

Pascal LAMY
Président Espace Généraliste Bretagne
06 81 10 48 46